



Refus de visa pour conjoint français

Par Visiteur

J'ai eu un refus de visa conjoint français j'ai saisi la commission de refus de visa ils m'ont répondu le 21 Aout 2008 m'expliquer qu'ils ont accusé réception de mon dossier de 5 Mai 2008 et enregistré sous un numéro et depuis j'ai pu en avoir de nouvelles, je ne sais pas si il y a une date pour qu'il me répondent ou s'il y a un refus implicite et qu'ils ne sont pas obligés de me répondre ? sachant que je suis conjoint français je vis en France en situation irrégulière et la préfecture a refusé mon dossier parce que le consulat de France en Tunisie n'a pas répondu à ma demande (refus implicite .

je vous remercie infiniment et à bientôt
cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,

Vous aviez fait une demande de visa ou une demande de carte de séjour?
Depuis combien de temps êtes-vous marié?

Cordialement

Par Visiteur

J'ai fait une demande de carte de séjour à la préfecture de Paris et c'est la préfecture qui a fait la demande de visa et comme l'ambassade de France en Tunisie n'a pas répondu à la demande faite par la préfecture ils ont considéré cela comme un refus implicite et on m'a refusé mon titre de séjour, je suis marié depuis avril 2007

cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

A compter de la date à laquelle l'administration vous a remis l'accusé de réception de votre dossier elle a deux mois pour vous faire part de sa décision. A défaut de réponse de sa part à l'expiration de ce délai de 2 mois, cela vaut rejet implicite de votre demande. Vous disposez alors d'un délai de 2 mois pour faire appel de cette décision.

Le problème est que dans votre cas le délai pour faire appel est expiré depuis le 5 septembre. Je suis vraiment navrée.

Cordialement